

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Chef, Section de la sécurité et de la sûreté, P-4

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES :	19 novembre 2021
DATE DE PUBLICATION :	21 octobre 2021
UNITÉ ADMINISTRATIVE :	Greffe/Section de la sécurité et de la sûreté
LIEU D'AFFECTATION :	Arusha
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT :	21-SEC-RMT-166531-R-ARUSHA (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU : Intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein du Greffe du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Le titulaire du poste est responsable de la Section de la sécurité et de la sûreté de la Division du Mécanisme à Arusha. Il relève du Greffier.

Responsabilités :

Sous la direction du Greffier, le Chef de la Section de la sécurité et de la sûreté s'acquitte des principales fonctions suivantes :

• Fonctions relatives aux opérations :

- Assurer la gestion quotidienne de la Section de la sécurité et de la sûreté de la Division du Mécanisme à Arusha, y compris en traitant les questions relatives au personnel et à la programmation, veiller à la compréhension et à l'application des politiques et procédures opérationnelles par tous les membres de la Section de la sécurité et de la sûreté.
- Élaborer et réviser les politiques et procédures applicables en matière de sécurité.
- Être personnellement et directement responsable de la gestion quotidienne des domaines ou fonctionnaires suivants : incendie et sécurité ; formations relatives à la sécurité ; badges et documents d'identité ; assistant administratif ; contrôleur de l'inventaire de la Section.
- Participer aux enquêtes sensibles en matière de sécurité concernant le personnel de la Division du Mécanisme à Arusha ou la protection des biens appartenant à ladite division en coordination, si nécessaire, avec la Section des enquêtes.
- En coordination avec le responsable du Greffe de la Division du Mécanisme à Arusha, assurer la liaison avec les représentants des organismes de l'État hôte chargés de la justice, de la sécurité et du renseignement, ainsi qu'avec les forces de police locale afin de répondre à toute activité hostile dirigée contre la Division du Mécanisme à Arusha, notamment le quartier pénitentiaire des Nations Unies et l'antenne de Kigali.
- Coopérer étroitement avec le responsable du Greffe de la Division du Mécanisme à Arusha pour tout ce qui concerne le travail des autres Sections et Services intéressés afin de garantir que les opérations de sécurité servent pleinement et activement les objectifs et les fonctions du Mécanisme.
- Superviser les opérations de sécurité sur le terrain, notamment le travail des agents de sécurité affectés à l'antenne de Kigali, l'évaluation des menaces contre la sécurité et la planification des activités spéciales de protection rapprochée et d'autres activités de terrain telles que les missions des juges du Mécanisme.

• Fonctions administratives :

- Assurer la prévision de tous les besoins budgétaires et l'administration de l'ensemble des questions financières relatives à la Section de la sécurité et de la sûreté au sein de la Division du Mécanisme à Arusha, ainsi que la tenue des comptes dont est chargée la Section. Le titulaire du poste identifie les équipements de sécurité appropriés et précise les besoins généraux en matière de sécurité opérationnelle en tenant compte des « meilleures pratiques » dans le domaine afin de proposer des solutions rentables avant tout achat.
- Gérer tous les aspects du parc d'équipement de la Section de la sécurité et de la sûreté.
- Il sélectionne, intègre et forme tous les agents de sécurité. Veiller à ce que les normes en matière de personnel soient respectées. Les activités de formation, tant en interne qu'en externe, couvrent un vaste éventail de sujets et doivent répondre aux normes du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU.
- Planifier et développer la contribution de la Section de la sécurité et de la sûreté aux projets spéciaux, tels que la gestion des aspects sécuritaires du nouveau bâtiment de la Division du Mécanisme à Arusha, la maintenance à long terme de la télévision en circuit fermé et du système de contrôle des accès ainsi que l'amélioration continue des dispositions de sécurité physique.
- Il accomplit les autres tâches qui lui sont confiées.

Compétences

- **Professionnalisme** — Le titulaire du poste tire fierté de son travail et de ses réalisations. Il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il garde son calme dans les situations de crise.
 - **Sens des responsabilités** — Le titulaire du poste assume ses responsabilités et honore ses engagements. Il livre les produits dont il a la responsabilité dans les délais et au coût prévus, en respectant les normes de qualité. Il se conforme aux règles et procédures de l'organisation. Il soutient ses subordonnés, les encadre et assume la responsabilité des tâches qu'il leur
-

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

délègue. Il endosse la responsabilité de ses propres erreurs et, le cas échéant, de celles de la Section.

- **Esprit d'équipe** — Le titulaire collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution ; il sollicite les apports en appréciant à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun ; il se montre disposé à apprendre des autres. Il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier. Il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec ses opinions ; il sollicite l'avis des autres en valorisant leurs idées et leurs compétences.

COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ENCADREMENT

- **Qualités de dirigeant** — Le titulaire du poste sert de modèle à son entourage. Il arme chacun des membres de son équipe des atouts nécessaires pour atteindre les objectifs visés ; il s'emploie avec dynamisme à mettre au point les stratégies opérationnelles requises ; il établit et entretient des relations très diverses afin de comprendre les besoins et de s'assurer des appuis ; il anticipe les conflits et s'efforce de les résoudre à l'amiable ; il s'investit dans le changement et le progrès ; il ne se cantonne pas dans le statu quo. Il a le courage de prendre des décisions impopulaires. Il conduit l'action et intègre les enjeux d'égalité des sexes et s'assure que les femmes et les hommes du service participent sur un pied d'égalité à tous les aspects du travail.
- **Sûreté de jugement/apptitude à décider** — Le titulaire du poste dégage les principaux éléments des situations complexes et va droit au cœur du problème ; il recueille toute l'information nécessaire avant de prendre une décision. Il réfléchit aux conséquences, positives et négatives, que peuvent avoir les décisions avant de les prendre ; il ne prend de décisions qu'après en avoir mesuré les conséquences pour autrui et pour l'institution ; il ne propose de lignes d'action ou ne formule de recommandations qu'en toute connaissance de cause ; il vérifie les hypothèses en les confrontant aux faits. Il s'assure que les mesures envisagées répondent aux besoins exprimés ou implicites ; il sait prendre des décisions douloureuses quand les circonstances l'exigent.

QUALIFICATIONS

Formation

Diplôme universitaire du niveau de la maîtrise ou équivalent, de préférence en gestion d'entreprise, sciences sociales ou politiques, psychologie ou relations internationales, l'accent portant sur la gestion de la sécurité. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années supplémentaires d'expérience professionnelle peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur. Un diplôme délivré par une école militaire, une école de la police ou une école d'officiers supérieurs ou d'officier d'état-major général serait utile. Trois (3) années supplémentaires d'expérience professionnelle seraient requises à cet effet.

Expérience professionnelle

Au moins sept (7) ans d'expérience assortis d'une progression des responsabilités professionnelles en rapport avec la gestion de la sécurité, de préférence dans l'armée ou la police ; très bonne forme physique et aptitude à agir dans des conditions extrêmement difficiles ; commandement d'une unité et expérience de l'encadrement à un niveau de responsabilité élevé (avec une faible marge d'erreur).

Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, une maîtrise parfaite de l'anglais à l'oral et à l'écrit est indispensable ; la connaissance pratique du français est souhaitable. La connaissance du kinyarwanda et/ou du swahili est également souhaitable.

Méthode d'évaluation

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique qui sera suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

Remarque spéciale :

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

Les Nations Unies s'emploient à créer un environnement de respect mutuel propice à l'inclusion et à la diversité. L'ONU recrute et emploie le personnel indépendamment de l'identité et de l'orientation sexuelles, de la race, de la religion, de l'appartenance ethnique et culturelle ou des handicaps. Afin de faciliter la participation au processus de recrutement des candidats en situation de handicap, des aménagements raisonnables pourront être réalisés sur demande expresse dans la candidature.

Mécanisme international de l'ONU appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

Gratuité
L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou de harcèlement sexuel, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion. Le « harcèlement sexuel » s'entend de tout comportement déplacé à connotation sexuelle, dont on peut raisonnablement penser qu'il est choquant ou humiliant ou qu'il peut être perçu comme tel, lorsqu'il entrave la bonne marche du service, est présenté comme une condition d'emploi ou crée un climat de travail intimidant, hostile ou offensant, et lorsque la gravité du comportement justifie le licenciement de son auteur. La candidature de personnes qui ont commis des infractions autres que des infractions mineures au code de la route ne sera pas retenue par l'ONU.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

La considération dominante dans l'engagement, la mutation ou la promotion du personnel est la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. En acceptant une offre d'engagement, les membres du personnel sont soumis(es) à l'autorité du Secrétaire général, qui peut leur assigner l'une quelconque des tâches ou l'un quelconque des postes de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'alinéa c) de l'article 1.2 du Statut du personnel. Dans ce contexte, tous les membres du personnel recrutés sur le plan international sont tenus de changer de fonctions périodiquement à l'intérieur d'un même lieu d'affectation ou dans un autre lieu d'affectation, dans les conditions fixées par le Secrétaire général.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalables sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>
